

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – quatre-vingt-unième session

Rome, 21-22 avril 2004

PROPOSITION RELATIVE À UN NOUVEAU SIÈGE POUR LE FIDA

1. Le personnel du FIDA est actuellement réparti dans trois bâtiments différents sur la Via del Serafico (situés respectivement aux numéros 107, 127 et 200). Le FIDA partage le troisième bâtiment (numéro 200) avec quatre sociétés commerciales privées, occupant les septième et huitième étages. Le bâtiment situé au numéro 107 a été entièrement rénové afin d'être en conformité avec les réglementations de l'Union européenne, le coût de cette remise à neuf étant intégralement pris en charge par le propriétaire et le Gouvernement hôte, conformément à l'Accord de siège.

2. La disposition actuelle des bureaux est très mal commode et inefficace dans la mesure où le personnel doit se déplacer d'un bâtiment à l'autre pour se rendre aux réunions ou accéder aux services. Mais surtout les conditions de sécurité découlant de ces déplacements sont tout à fait insatisfaisantes et il est très difficile de surveiller l'accès des visiteurs, particulièrement au 107 et au 127 où il y a plusieurs entrées. S'ajoute à cela un autre problème important, celui du manque de salles de conférence qui oblige le Fonds à organiser toutes les consultations, les séminaires et les réunions de travail en dehors de ses locaux.

3. En 2003, Pirelli Real Estate, le propriétaire des locaux du 107 et du 200 Via del Serafico, a soumis au FIDA une proposition concernant la location d'un bâtiment situé Via Paolo di Dono, à proximité du siège actuel du Fonds. Le bâtiment en question présente plusieurs avantages:

- a) il peut contenir la totalité du personnel et des consultants qui seront ainsi regroupés dans un seul endroit au lieu de trois, ce qui assurera un meilleur emploi du temps et des ressources;
- b) il offre suffisamment d'espace pour aménager des salles de conférence permettant d'accueillir les consultations et autres grandes réunions du FIDA (pour lesquelles le Fonds doit actuellement louer des locaux aux frais du Gouvernement italien);

- c) il offre aussi de meilleures conditions de sécurité puisqu'il ne dispose que d'une seule entrée (au lieu de plusieurs comme c'est le cas aujourd'hui), ce qui est très appréciable;
- d) le nouveau bâtiment proposé correspond davantage à un siège d'organisme des Nations Unies;
- e) il permettra un meilleur regroupement des services extérieurs, d'où des gains d'efficacité au niveau des services et des coûts; et
- f) il réduira, tant pour le FIDA que pour le Gouvernement italien, les tâches administratives qu'entraîne le fait d'avoir plusieurs propriétaires (le FIDA en a actuellement deux).

4. Début 2004, le Gouvernement italien a informé le FIDA qu'il avait étudié et approuvé cette proposition. À la vingt-septième session du Conseil des gouverneurs, il a officiellement annoncé son approbation d'un nouveau bâtiment pour le siège du FIDA. Cela se traduira pour le gouvernement par une utilisation plus efficace et productive de ses ressources et contribuera à faire de Rome un centre des Nations Unies de premier plan.

5. Le bâtiment devra faire l'objet, durant environ 18 mois, de travaux de rénovation qui seront financés par le propriétaire et couverts par le nouveau loyer devant être payé par le Gouvernement italien conformément à l'Accord de siège. Le FIDA pourra emménager dans ses nouveaux locaux au début de 2006.

6. Le Conseil sera tenu régulièrement informé de l'évolution de la situation à cet égard.

